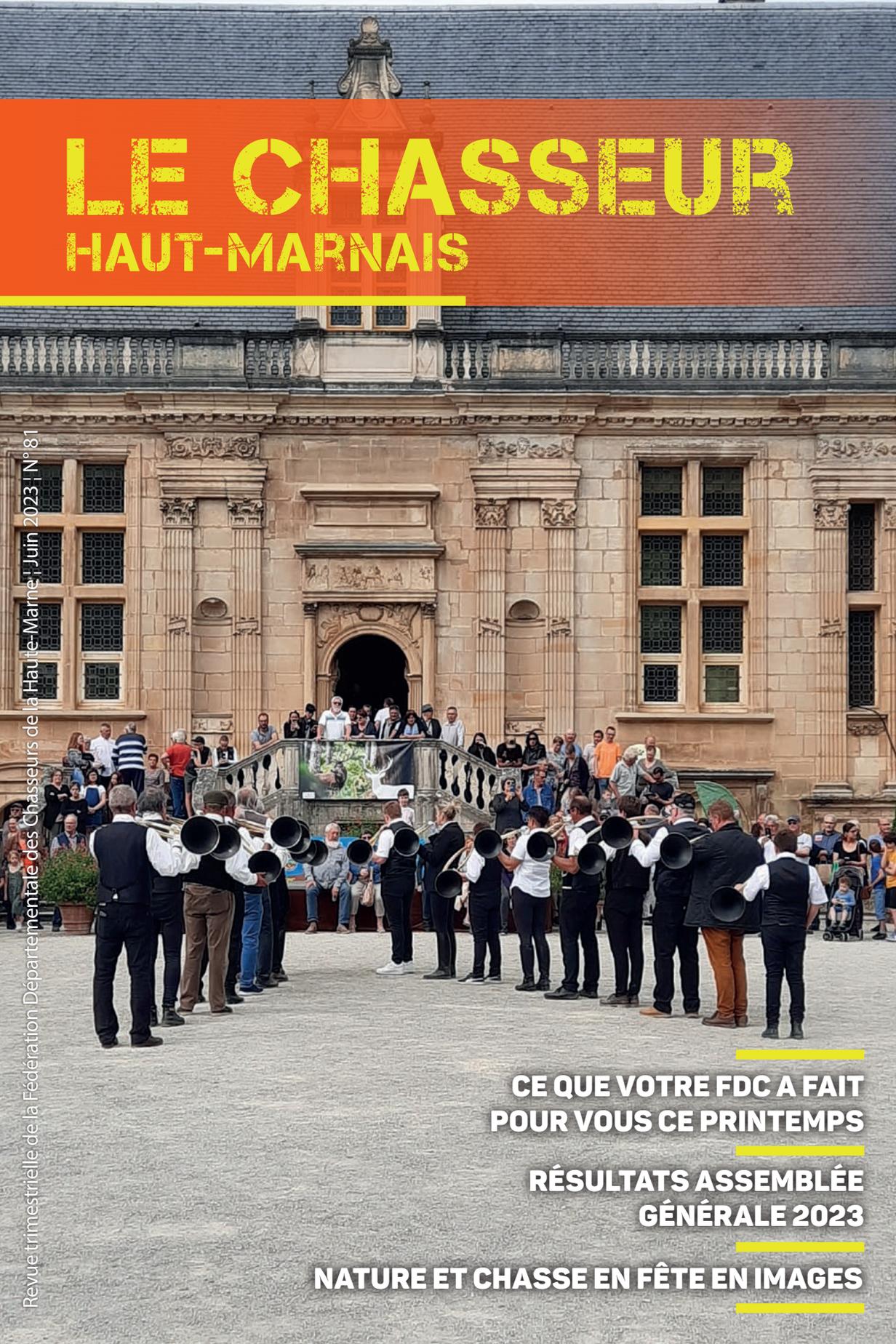


LE CHASSEUR HAUT-MARNAIS

Revue trimestrielle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Marne | Juin 2023 | N° 81



**CE QUE VOTRE FDC A FAIT
POUR VOUS CE PRINTEMPS**

**RÉSULTATS ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE 2023**

NATURE ET CHASSE EN FÊTE EN IMAGES

SOMMAIRE

- 03 /** - Edito
- 04 /** - Ce que votre fédé haut-marnaise a fait pour vous ce printemps
- 06 /** - Réunions de pré AG 2023 en images
- 07 /** - Résultats Assemblée générale 2023
- 11 /** - Tarifs 2023/2024 du permis de chasser
- 12 /** - Nature et Chasse en Fête en images
- 14 /** - Activités de la fdc en images
- 15 /** - Négociation du nouveau SDGC
- 18 /** - Montant des dégâts par commune saison 2021/2022
- 22 /** - Focus sur le contrat de services
- 22 /** - Assurance chasse RC et chiens
- 23 /** - Une nouvelle promotion de futurs chasseurs à l'arc
- 24 /** - Suivi de la cigogne noire
- 25 /** - Participation à un projet national de sensibilisation sur la haie
- 26 /** - Plantation d'une haie à Montlandon
- 27 /** - Régulation des corvidés
- 27 /** - Création du compte SIA
- 28 /** - Animation nature au centre aéré de Nogent
- 29 /** - Signalement tique
- 30 /** - Hommage à Ange Rotilio
- 30 /** - Première saison de chasse pour ce jeune passionné
- 31 /** - Une cause à défendre
- 32 /** - Le grand gibier aux éditions du Gerfaut
- 32 /** - Nouvelle saison, nouveaux binômes
- 33 /** - La confiance de l'équipe maître-chien est cruciale
- 34 /** - Tartines d'effiloché de biche
- 35 /** - Dates à retenir
- 35 /** - Petites annonces
- 36 /** - Game Fair



Directeur de la publication :

M. Thomas CORVASCE Président de la Fédération.

Dépôt légal 244 - ISSN : 0981-8871

Numéro de CPPAP 0525 G 88877

Rédaction et administration :

Siège de la Fédération

16, rue des Frères Parisot - BP 40137 - 52004 CHAUMONT CEDEX

Tél. 03 25 03 60 60 - Fax 03 25 32 12 59

E-Mail : technique@fdc52.fr - www.fdc52.fr

N° INSS 1250-4408

Dans ce numéro flyer MMA

Photo de couverture : D. GEST

Crédits photos : FDC 52, D. GEST et Freepik.com

Conception et réalisation :

Imprimerie du Petit-Cloître - Chaumont-Langres 



Félicitations et merci !

Ce sont les deux mots qui résument le magnifique week-end que nous venons de vivre.

Merci aux bénévoles, aux élus et aux personnels de la Fédération des Chasseurs, aux personnels de l'agence d'attractivité de la Haute-Marne qui ont été les maîtres d'œuvre de Nature et Chasse en Fête au Château du Grand Jardin de Joinville. Nous avons accueilli plus de 5 000 visiteurs ce week-end du 20 et 21 mai 2023.

Félicitations également aux artisans, partenaires comme la Fédération de Pêche et aux associations spécialisées qui ont animé le site.

L'organisation, la diversité du marché du terroir et les animations ont satisfait petits et grands, chasseurs et non chasseurs, ce qui est une réussite pour la chasse et son image.

La Chasse sort toujours grandie d'une telle manifestation et nous réfléchissons dès à présent à l'édition 2024 pour pérenniser ce rendez-vous.

Par ailleurs, la proposition de Schéma Départemental de Gestion Cynégétique sera adressée à la Préfecture dès la parution de l'arrêté national encadrant l'agrainage de dissuasion. Nous espérons que le SDGC pourra être validé avant l'ouverture générale de septembre.

Dès le 1^{er} juin, la chasse à l'approche va être ouverte et vous permettra de renouer avec notre passion mais également de limiter les dégâts aux cultures en sortant régulièrement sur les parcelles sensibles.

Je vous souhaite beaucoup de belles chasses, pleines d'émotions et de belles rencontres ! N'oubliez pas la convivialité, le partage avec les autres utilisateurs de la nature et la sécurité. Notre chasse est belle et nous sommes les acteurs de son image auprès du grand public.

Le Président,
Thomas CORVASCE



MARS

- ⊖ Rencontre avec la préfète, les agriculteurs et les forestiers au sujet de l'agrainage et défendre le sujet.
- ⊖ Instruction des plans de chasse : 1 500 demandes de plan de chasse – Vérification – densités
- ⊖ Gestion des dossiers de dégâts : 200 déclarations, expertises provisoires
- ⊖ Permis de chasser 1ère session : traitement des dossiers d'inscription, formation théorique : 76 candidats – 2 jours de formation, 3 administrateurs, 2 techniciens, 1 secrétaire
- ⊖ 1 286 chasseurs formés à la sécurité décennale
- ⊖ 19 chasseurs formés à la formation corvidés

- ⊖ 26 chasseurs formés à la formation venaison
- ⊖ "Chasse et Nature en fête" à Joinville – Organisation avec les exposants, sécurité, communication
- ⊖ Haies : plantations, prospection
- ⊖ Comptages
- ⊖ Service adhérent avec réponse aux questions plan de chasse
- ⊖ Animations scolaires
- ⊖ Travail sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse
- ⊖ Préparation carnet d'ouverture 2023/2024
- ⊖ Aide à la création de votre compte SIA
- ⊖ Révision et mise à disposition d'un bail type de location de bois pour la chasse.
- ⊖ Présence à l'assemblée générale de la FNC
- ⊖ Distribution de X boîtes à ultra son effarouchement de gibiers

AVRIL

- ⊖ Permis de chasser : traitement des dossiers d'inscription,
Formation pratique 1ère session : 3 jours de formation, 2 techniciens, 3 bénévoles, 1 secrétaire – formation pratique complémentaire : 36 candidats – 2 jours de formation, 3 techniciens, 1 secrétaire
Formation théorique 2ème session : 60 candidats, 2 jours de formation, 3 administrateurs, 2 techniciens, 1 secrétaire
- ⊖ Formation à l'arc de 21 chasseurs et 5 chasseuses
- ⊖ Préparation du plan de chasse lièvre

- ⊖ Gestion des dossiers de dégâts : une centaine de déclarations, expertises provisoires
- ⊖ Travail sur les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse
- ⊖ Analyse des ICE pour plan de chasse
- ⊖ 26 réunions CLC SAI organisées
- ⊖ 3 réunions de pré AG
- ⊖ Assemblée générale : préparation des élections et mise en route des votes
- ⊖ Réception des trophées pour expo
- ⊖ Nature et Chasse en Fête : organisation, communication et sécurité
- ⊖ Préparation des documents pour le guichet unique
- ⊖ Préparation carnet d'ouverture 2023/2024
- ⊖ Préparation Chasseur Haut-Marnais Juin 2023

MARNAISE A FAIT POUR VOUS CE PRINTEMPS



MAI

- ⊕ Mise en place de "Nature et Chasse en Fête" au château de Joinville, communication
- ⊕ Plan de chasse : retour des avis des partenaires, prise des décisions fédérales pour les 1 500 demandeurs cervidés et sanglier = 3 000 décisions
- ⊕ Travail et étude des demandes de mutualisation
- ⊕ Gestion des dossiers de dégâts : une centaine de déclarations, expertises provisoires
- ⊕ Préparation de l'ouverture du guichet unique
- ⊕ Service adhérent avec questions plan de chasse
- ⊕ Préparation carnet d'ouverture 2023/2024
- ⊕ Préparation Chasse Haut-Marnais Juin 2023

- ⊕ Permis de chasser : traitement des dossiers d'inscription,
Formation pratique 2ème session : 60 candidats - 3 jours de formation, 4 techniciens, 3 bénévoles, 1 secrétaire - formation pratique complémentaire : 24 candidats - 1 jour de formation, 2 techniciens, 1 secrétaire
Examen du permis 1ère session 66 candidats : 3 jours d'examen, 2 Inspecteurs du Permis de Chasser, 3 techniciens, 2 bénévoles, 1 secrétaire
Examen du permis 2ème session 60 candidats : 3 jours d'examen, 2 Inspecteurs du Permis de Chasser, 3 techniciens, 1 secrétaire
- ⊕ Suivi ornithologique

COBEVIM

Votre PARTENAIRE CHASSE en HAUTE-MARNE



CROQUETTES



CRUD / GOUDRON



ATTRACTANT



*Tarifs par palette garantis jusqu'au 31/12/2022

Magasin
RN19 - 52800 FOULAIN
03 25 31 13 64
contact@cobevim.com
@ Vente en ligne
www.cobevim-boutique.fr

**des PRIX, du CHOIX,
des CONSEILS !**

Nous vous proposons également : SEL - AGRAINOIR - PIEGES - CHENIL - GRILLAGE
EQUIPEMENTS CLÔTURE - PORTE-GIBIER - CHAISE DE TIR - PRODUITS D'HYGIENE ...

RÉUNIONS DE PRÉ AG 2023 EN IMAGES

Trois réunions se sont déroulées courant avril. Elles ont permis d'échanger avec les chasseurs et les détenteurs de plan de chasse. Le bilan de la saison 2022/2023, les dégâts, le financement, l'agrainage, le SDGC, la formation sécurité décennale, le SIA,

le classement ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dommages), Géochasse mais aussi les opérations Chasse au féminin, j'aime la nature propre, Nature et chasse en Fête ont été abordés lors de ces réunions.



Le 11 avril à Villiers le Sec



Le 13 avril à Saints Geosmes



Le 18 avril à Dommartin le S' Père

RÉSULTATS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023

Pour la 4ème année consécutive, le Conseil d'Administration de la FDC 52 a souhaité organiser l'Assemblée Générale statutaire annuelle sous la forme d'une consultation dématérialisée.

Une participation plus importante des chasseurs lors des AG dématérialisées nous incite à continuer. Le vote électronique s'est tenu du vendredi 21 avril 2023 de 8 h au lundi 24 avril 2023 minuit avec 2958 voix exprimées contre 3337 l'an passé.

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2022, les bilans financiers 2021/2022, les rapports de la commissaire aux comptes ont été approuvés à une large majorité.

Les 2 résolutions présentées ont été validées.

Les propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour la saison 2023/2024 ont été également entérinées avec une ouverture de la chasse du sanglier en battue au 15 août au bois comme en plaine (pour : 2 814 voix, contre : 42 voix et abstention : 102 voix).

Ces dates devront être confirmées par arrêté préfectoral après avoir été débattues en CDCFS.

LES DIFFÉRENTS TARIFS ONT ÉTÉ ARRÊTÉS :

Timbres

Timbre fédéral	87.00 €
Timbre fédéral temporaire - 9 jours	44.00 €
Timbre fédéral temporaire - 3 jours	22.00 €
Timbre fédéral national	100.58 €
Timbre fédéral national 9 jours	50.29 €
Timbre fédéral national 3 jours	25.15 €

Prix des bracelets cervidés et sanglier

CEM 2	490 €	CHI	20 €
CEM 1	380 €	DAI	25 €
CEM	460 €	MOI	25 €
CEI	310 €	Chamois	25 €
CEF	125 €	SAI	30 €
CEI J	70 €	Brac parc/enclos	10 €

Contrat de services et adhésion territoire : tarifs reconduits à l'identique par rapport à 2022/2023.

FINANCEMENT DES DÉGÂTS

C'est la proposition du bracelet à 30 € qui a été retenue avec 2 216 voix contre 650 voix pour la proposition du bracelet à 40 €.

DECATHLON
SAINT-DIZIER



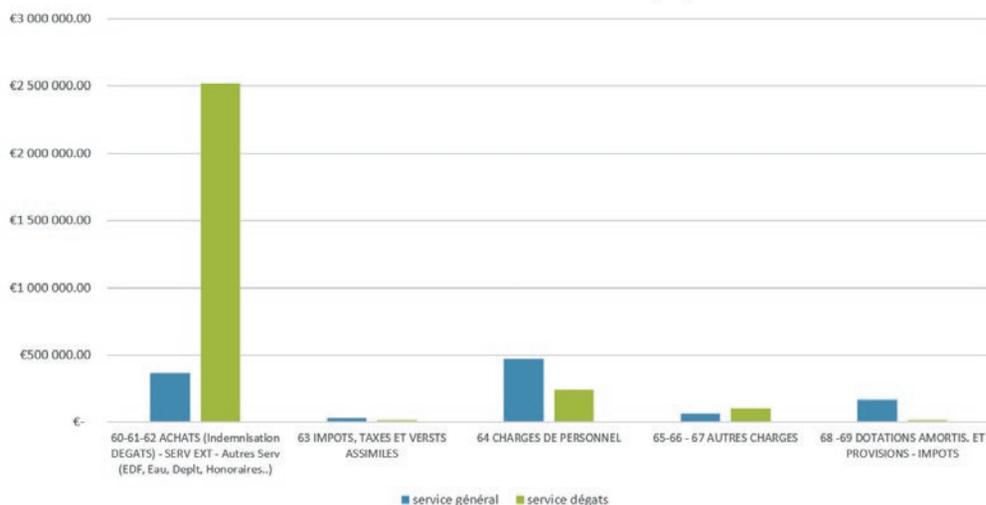
PROFITEZ D'UNE REMISE DE 10 € POUR UN MONTANT TOTAL D'ACHAT DE 50 € SUR LA MARQUE SOLOGNAC* OFFRE VALABLE SUR PRÉSENTATION DE CE COUPON * HORS SOLDES ET PROMOTIONS

DECATHLON SAINT-DIZIER - ZAC CHÊNE SAINT-AMAND
RUE DES MEROVINGIENS - 52100 SAINT-DIZIER
Ouvert du lundi au samedi de 9h à 19h

ZONE	BASE DE CALCUL 23/24 SUR ATTRIBUTION 21/22	ZONE	BASE DE CALCUL 23/24 SUR ATTRIBUTION 21/22	ZONE	BASE DE CALCUL 23/24 SUR ATTRIBUTION 21/22
ARC CARREFOUR	100.11 €	ENCLOS	0 €	L'ETOILE -27	0 €
ARC DANCEVOIR	57.46 €	FAYL BILLOT	218.18 €	L'ETOILE -VOIVRES	12.31 €
ARC GIC	247.49 €	JOINVILLE	61.93 €	LIFFOL	0 €
ARC ORMANCEY	66.24 €	LANGRES	38.36 €	LIFFOL-ILLOUD	25.27 €
AUBERIVE	120.62 €	LE DER - ANGLUS	118.31 €	MOIRON	185.22 €
BOLOGNE	0 €	LE DER - GRAND DER	14.77 €	MONTIGNY-37	54.97 €
BOURBONNE	46.37 €	LE DER - HERONNE	9.02 €	MONTIGNY -52-54	73.70 €
BOURMONT	29.65 €	LE DER - HORRE	0 €	NOGENT	50.42 €
CHANCENAY	24.80 €	LE VAL	0 €	ORMOY	201.09 €
CHAUMONT	84.62 €	LES DHUITS - 31	14.36 €	POISSONS - CHEVILLON	50.44 €
CIREY/BLAISE	1.70 €	LES DHUITS - BOIS DES TEMPLIERS	102.77 €	POISSONS - CUL DU CERF	89.59 €
CORGBIN	0 €	LES DHUITS - BOIS GENARD / ORGES	105.26 €	POISSONS - GIC	9.07 €
ECOT	0 €	LES DHUITS - CIRFONTAINES	0 €	VILLARS EN AZOIS	149.63 €

Bilan de l'Association au 30/06/2022

CHARGES BILAN COMPTABLE CLOS AU 30/06/22



TOTAL CHARGES : 3 988 474,23 €

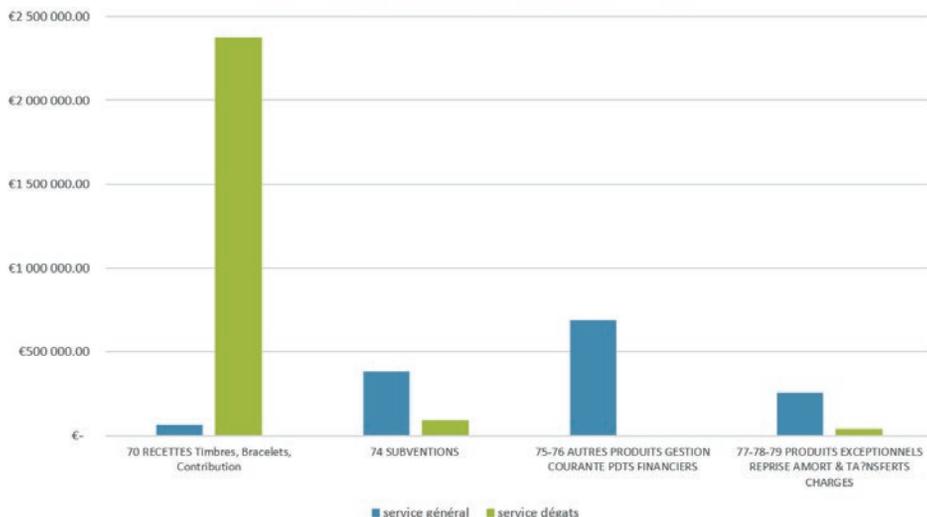
Service Général : 1 096460,71 €

Service Dégâts : 2 892 013,52 €

Assemblée Générale 2023

Bilan de l'Association au 30/06/2022

PRODUITS BILAN COMPTABLE CLOS AU 30/06/22



TOTAL PRODUITS : 3 907 742,90 €

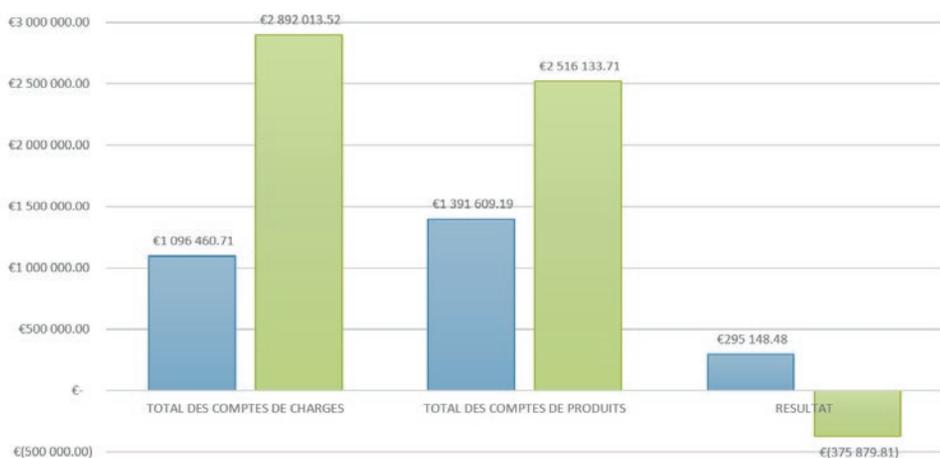
Service Général : 1 391 609,19 €

Service Dégâts : 2 512 133,71 €

Assemblée Générale 2023

Bilan de l'Association au 30/06/2022

Bilan de l'Association clos au 30/06/22



Résultat de l'exercice 2021/2022 :

- 80 731,53 €

Assemblée Générale 2023

LE BUDGET PRÉVISIONNEL DE LA PROPOSITION VALIDÉE EN AG

N° comptes	Intitulés des comptes	GLOBAL FDC		SERVICE GENERAL		SERVICE DEGATS	
		52 budget	2023/2024	budget	2023/2024	budget	2023/2024
ACHATS	indemnisation degats, au, Elec, Carbu, fournitures, baches, plants, clotures...	total comptes 60	2 225 200	56 340	2 168 860		
SERVICES EXTERIEURS	Loc mobilière et immo, entretiens, assurances, docs...)	total comptes 61	206 450	165 300	41 150		
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	communication, CHM, Frais dépliact, réceptions, téléphona, affranchissements, cotisations	total comptes 62	416 700	169 105	247 595		
IMPOTS, TAXES ET VERGIS ASSIMILES		total comptes 63	49 531	31 971	17 560		
CHARGES DE PERSONNEL		total comptes 64	682 007	416 665	265 342		
AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	subv, D&I, projet asso, Ecocontrib	total comptes 65	139 500	99 300	100 200		
CHARGES FINANCIERES		total comptes 66	0	0	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		total comptes 67	0	0	0		
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS		total comptes 68	88 308	57 149	31 159		
IMPOT SUR LES BENEFICES		total comptes 69	0	0	0		
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES			3 877 393	1 005 527	2 871 866		
VENTES	Contrib degats, bracelets, matériels (gilets, signalisation,...)	total comptes 70	2 190 389	59 700	2 130 689		
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	Etat, Cons Dept, Ecocontrib, FNC, prestations)	total comptes 74	334 757	243 902	90 855		
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	timbres, D&I, ecocontrib	total comptes 75	600 600	600 600	0		
PRODUITS FINANCIERS		total comptes 76	0	0	0		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		total comptes 77	0	0	0		
REPRISE AMORT. ET PROVISIONS		total comptes 78	0	0	0		
TRANSFERTS DE CHARGES		total comptes 79	102 298	102 298	0		
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS			3 228 044	1 006 500	2 221 544		
RESULTAT			-649 349	973	-650 322		

QUESTIONS DIVERSES

- ⊕ Concernant la gestion des grands cervidés, l'Assemblée Générale a souhaité avec 2 053 voix reconduire la gestion proposée et validée à l'AG 2022 avec un bracelet unique de mâle sur tout le département et un bracelet biche-faon-daguet.
- ⊕ A la question l'Assemblée Générale souhaite-elle que les détenteurs de plans de chasse des 4 zones des Dhuits puissent s'exprimer sur la possibilité de regroupement de leurs unités actuelles dans le but de mutualiser les dégâts. Les résultats sont : 1 486 abstentions, 922 voix pour et 550 voix contre.
- ⊕ Suite aux positions de l'Administration concernant le futur SDGC, la Fédération des Chasseurs a appelé à cesser la chasse au 15 février. Aujourd'hui, les discussions semblent bloquées avec les partenaires. L'Assemblée Générale s'est

exprimée avec 1 353 voix pour le maintien de la position quant à l'agrainage et aux autres mesures du SDGC mais en reprenant la chasse au 1er juin.

- ⊕ Dans le cadre de sa politique de prévention des dégâts et de bonus pour les chasseurs volontaires, la Fédération des Chasseurs propose que tous les bracelets sangliers prélevés entre le 1er juin et le 15 août 2023 (déclarés sur l'Espace Adhérent sous 48h) soient décomptés pour le calcul de la contribution dégâts correspondant à l'exercice dégâts 2023/2024. Un export des réalisations sera fait le 17 août 2023 pour servir de base à ce décompte. (Aucune déclaration postérieure ne sera prise en compte). L'Assemblée Générale a approuvé cette proposition avec 1 771 voix pour, 925 voix contre et 262 abstentions.

TARIFS 2023/2024 DU PERMIS DE CHASSER

Pour 2023/2024, la validation départementale grand gibier s'élève à 151 € (87 € de cotisation fédérale, 5 € de Timbre Grand Gibier, 47.87 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 2.13 € de frais de dossier).

Pour une validation nationale, le coût s'élève à 217 € (100.58 € de cotisation fédérale, 54.53 € de part forfaitaire FNC, 47.87 € de redevance Etat, 9 € de droit de timbre et 5.02 € de frais de dossier).



MIRADOR ELMAR

Kit en métal brut à boulonner - Dimensions plancher 1m00x1m00
Barre de renfort pour plancher
Barres pour siège coulissant - Montage facile

TARIFS : Hauteur 1m00 139,00 TTC
Hauteur 1m30 159,00 TTC
Hauteur 1m60 179,00 TTC

Remise de 5% sur présentation du permis de chasser validé à la FDC 52

Mirador hauteur 1m00 exposé à la FDC 52

Contacts : 06 70 64 67 06 ou 06 07 02 78 92

Mail : sas.fmcs@outlook.com



Brevet Français N°1455367/FR3022108
Produit 100% Français
Solidité certifiée Bureau Veritas
N° Siret82919726800016
TVA INTRA FR44829197268



NATURE ET CHASSE EN FÊTE EN IMAGES

Après 3 années d'absence pour raison de Covid-19, la traditionnelle Expo des Trophées a fait son grand retour. L'édition 2023 tant attendue a changé de nom, de date mais surtout de lieu. Chasse et Nature en Fête s'est tenue au Château du Grand Jardin à Joinville les 20 et 21 mai 2023. Du soleil et plus de 5 000 visiteurs ont apprécié les stands des exposants et les animations qui se sont succédées durant tout le week-end.



Inauguration par le Président Thomas Corvasce et remerciements aux forces vives qui ont permis la mise en place de cet événement : bénévoles, élus et personnels FDC, Office du Tourisme de Joinville.



Plus de 300 cerfs exposés cette année.



Charline Jeannin, gagnante du gros lot du jeu de la chasse aux trésors. Elle a remporté un bon d'achat de 200 euros chez September.



Le Président Corvasce avec le Président du Conseil Départemental Nicolas Lacroix et le Président Jacky Desbrosse (FRCGE, FDC 51). Les autres élus venus : Bruno Sido Sénateur, Jean-Marc Fèvre Président de la Communauté de communes de Joinville Champagne et Bruno Heckenbenner directeur de la FRCGE.



Vente de fraises et d'asperges sur ce stand au Marché du Terroir.



Un barbecue de viande de gibier était proposé.



Une belle affluence au sein du marché.



La bourse aux mues a attiré de nombreux passionnés. 44 mues ont été présentées.



Le concert d'Electromp qui s'est tenu devant le château a enchanté la foule présente.



Plus de 90 enfants ont participé cette année au rallye nature.

ACTIVITÉS DE LA FDC EN IMAGES



Avril 2023 : préparation des candidats à l'examen du permis de chasser sous la pluie



Avril 2023 : Comptages d'oiseaux d'eau ISNEA sur le lac de Charmes



Mai 2023 : Cotation des trophées

NÉGOCIATION DU NOUVEAU SDGC : FAISONS UN POINT D'ÉTAPE !

A en croire le nombre de questions entendues sur ce sujet, il me semble que vous êtes nombreux à vous interroger sur l'état d'avancement de nos négociations en vue de valider le prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, qui devrait avoir cours jusqu'en 2029. Et vous avez effectivement raison de nous interpeler dans ce domaine car c'est un document de haute importance, dont la portée juridique est complémentaire à l'ensemble des lois et arrêtés qui régissent la chasse en France, et qui va s'imposer à nous, à l'échelle départementale, pour une durée de 6 ans.

Alors, même si l'équipe de la FDC ne manque pas une occasion de commenter la situation actuelle, par exemple au moment des CLC et des réunions de pré-AG, je vais de mon côté profiter de ce CHM pour tenter de vous éclairer de mon mieux sur ce dossier délicat.

Commençons donc par le début, de quoi s'agit-il exactement ?

Inutile de réécrire ce que nos législateurs ont fort bien défini, il suffit de relire le texte officiel du Code de l'Environnement, articles L425-1 à L425-3. Ci-dessous l'essentiel du premier article :

Article L425-1 - Version en vigueur depuis le 22 octobre 2021

Un schéma départemental de gestion cynégétique est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il peut éventuellement être prolongé

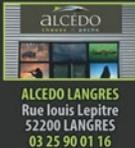
par le préfet. Il est élaboré par la fédération départementale ou interdépartementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture et les représentants des intérêts forestiers. Le schéma est compatible avec le plan régional de l'agriculture durable et avec les programmes régionaux de la forêt et du bois. Il est approuvé, après avis de la commission départementale compétente en matière de chasse ou de faune sauvage, par le préfet, qui vérifie notamment qu'il est compatible avec les principes énoncés à l'article L. 420-1 et les dispositions de l'article L. 425-4 du présent code.

Dans les articles suivants, le législateur décrit les sujets auxquels doit s'intéresser à minima le SDGC. En résumé, il doit contenir des dispositions concernant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, les plans de chasse, les mesures de sécurité, la préservation des habitats naturels, la régulation des préda-



OFFRE 1^{ER} PERMIS





Vous venez d'obtenir votre permis de chasse ?
Pour tout achat d'une arme neuve, nous vous offrons :

1 Fourreau + 1 boîte de cartouche Alcedo
+ 1 kit de nettoyage + 1 Gilet Fluo + 1 Porte Permis

PAYEZ VOTRE PREMIER FUSIL EN 4 X SANS FRAIS !

-15%

MUNITIONS
OFFRE PREMIER PERMIS

Gamme de Cartouches ALCEDO (max 150 cartouches - hors pack à pigeons)
Offre promotionnelle - offre valable jusqu'au 31/12/2018
et réservée à une fois par permis.

-15%

CHAUSSANT & ACCESSOIRES
OFFRE PREMIER PERMIS

Bottes, chaussures, chaussettes, chaussons, guêtres, accessoires
Offre promotionnelle - offre valable jusqu'au 31/12/2018
et réservée à une fois par permis.

-20%

VÊTEMENTS
OFFRE PREMIER PERMIS

Pantalons, cuissards, vestes, gilets, casquettes
Offre promotionnelle - offre valable jusqu'au 31/12/2018
et réservée à une fois par permis.



teurs, les lâchers de gibier, la recherche au sang, la surveillance des dangers sanitaires pour le gibier et l'agraining dissuasif.

C'est sur ce dernier point que se focalisent tous les désaccords depuis plusieurs mois. Prétendant que les dispositions prévues dans le précédent SDGC n'avaient pas toujours été respectées par les chasseurs, et que les abus n'ont quasiment jamais été sanctionnés, une majorité de nos interlocuteurs, tant forestiers qu'agriculteurs, souhaitent ardemment faire interdire cette pratique pendant la période de chasse dans un premier temps, voire définitivement à terme.

Au début de l'année, l'Administration avait même tenté de faire pencher la balance dans cette direction en essayant de nous imposer une réécriture du nouveau SDGC, sortant nettement à cette occasion de la nécessaire neutralité que lui impose le Code de l'Environnement dans ce domaine.

Cette situation a conduit à la mobilisation de Février dernier, à laquelle vous avez heureusement répondu très nombreux, ce qui a permis de rééquilibrer quelque peu les choses. Dans les réunions qui ont suivi, nous avons au moins réussi à faire valoir le fait

que l'agraining dissuasif était pratiquement le seul outil de prévention qui restait à notre disposition, puisque l'interdiction quasi générale d'utiliser des désherbants rendait très compliqué l'entretien des clôtures électriques.

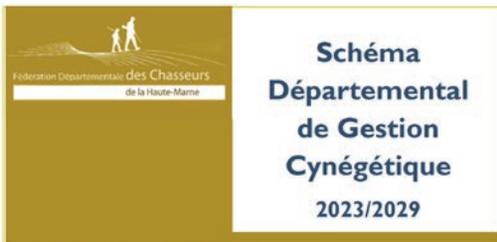
Pourtant, même avec des arguments plus que probants, en particulier sur les moyens de limiter les points noirs et de contrôler les pratiques d'agraining, et avec une administration un peu revenue à son rôle d'arbitre, il n'a pas été possible de rallier une majorité de nos interlocuteurs sur un texte acceptable.

L'équipe fédérale comptait pourtant pouvoir s'appuyer sur un accord national signé au Salon de l'Agriculture, entre la FNC et la presque totalité des syndicats agricoles, pour faire avancer les discussions. En effet, cet accord prévoit que l'agraining dissuasif serait autorisé 10 mois et demi par an, sous certaines conditions restrictives (dont l'obligation d'agraining en ligne) en contrepartie de rouvrir l'indemnisation des petits dossiers de dégâts agricoles. Dans le détail, le seuil minimal ouvrant droit à une indemnisation de l'agriculteur par les chasseurs redescendrait de 230€ par dossier actuellement à 150€ par an et par exploitation selon la nouvelle règle. Cette disposition, qui est loin d'être neutre pour nos finances, en particulier à cause de l'inflation générée sur les frais d'estimateurs, nous semblait une bonne base de discussion. Après avoir fait coller nos propositions aux termes de l'accord, nous pensions être au bout de nos peines.

Malheureusement, c'était sans compter sur notre bon vieil ADN de gaulois. Par principe, on se méfie toujours d'un accord signé à Paris... Même si, dans ce cas précis, l'accord est parfaitement équilibré.

Bref, en résumé, la majorité de nos interlocuteurs locaux sont effectivement très intéressés par l'indemnisation supplémentaire des petits dossiers de dégât, mais pas par la contrepartie de l'autorisation d'agraining dissuasif validée par leurs syndicats nationaux. Ils n'ont donc pas changé de position sur le point de blocage. Ma grand-mère, paix à son âme, aurait qualifié cela de « vouloir le beurre, l'argent du beurre et la crème... »

Face à cette impossibilité de déverrouiller la situation, avec en risque évident d'être mis en minorité à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage, le Conseil d'Administration



de la FDC n'avait que deux choix possibles : soit continuer de négocier sur la base d'une interdiction d'agraine plus contraignante que l'accord national, soit suspendre les négociations en espérant un contexte plus favorable ultérieurement.

Considérant que la négociation en cours était engagée sur des bases trop déséquilibrées, que nos interlocuteurs n'avaient consenti aucune ouverture dans notre direction, et que le risque d'une interdiction totale de l'agraine dissuasif risquait à terme de remettre en cause gravement l'activité cynégétique dans le département, nous avons opté pour la seconde solution, autrement dit espérer une clarification des règles venues d'en haut. En effet, en marge de la négociation FNC/syndicats agricoles, le gouvernement s'est engagé à reprendre rapidement dans la loi les termes de l'accord. C'est ce sur quoi nous comptons pour débloquer la situation. Car ce qui sera écrit dans le marbre à l'échelle nationale s'imposera à tous, sans que nous ayons quoi que soit à y ajouter dans le SDGC. Et les autres points feront consensus.

De toute façon, c'est la seule voie de sortie possible, car il n'existe pas d'article 49-3 à l'échelle locale... Et c'est très bien ainsi !

Au cas où les choses ne se passeraient pas comme prévu d'ici l'été, la question se reposera forcément de montrer à nouveau notre mécontentement, par des moyens qui ne sont pas encore définis à ce jour, mais qui pourraient aller jusqu'à minimiser réellement les prélèvements de sangliers en début de saison prochaine. Si une telle situation devait malheureusement se produire, votre Fédération veillerait à vous associer le plus possible au processus de décision, en soumettant le plan d'action au vote à l'occasion d'une AG extraordinaire par exemple.

En attendant, la même administration qui voulait tout interdire en Janvier a ré-autorisé depuis quelques semaines l'agraine dissuasif, et ceci jusqu'au 1er Novembre 2023. En reprenant quasiment les mêmes conditions que nos propositions jugées irrecevables en Mars. Comprenez qui pourra ! Tout le monde s'accorde à dire que les nouvelles pratiques agricoles élargissent les périodes de sensibilité des cultures, au point qu'il n'y a plus un mois de l'année pendant lequel le risque tombe à zéro. Alors, sur quelle base peut-on faire le choix d'autoriser la prévention au printemps, et de l'interdire en automne ?

Parce qu'il est certain, quoi qu'en pensent nos détracteurs, que l'agraine dissuasif participe à limiter les dégâts en plaine. Alors, surtout recommencez à agrainer s'il vous reste du maïs ! C'est encore le meilleur moyen de faire baisser votre facture à venir, et accessoirement de redonner le sourire à l'exploitant agricole concerné.

Quant à la question de ce qui se passera l'hiver prochain, il est bien trop tôt pour y répondre aujourd'hui. Contentons-nous pour le moment de souligner à chaque occasion l'évidente logique de ce constat : « La place du grand gibier se situe dans la forêt, et tous les moyens sont bons pour l'y maintenir ». Sur cette base, pour peu que nous la répétions inlassablement, le bon sens rural finira bien un jour par reprendre le dessus !!!



MONTANT DES DÉGÂTS

PAR COMMUNE SAISON 2021/2022*

COMMUNE	MONTANT PAYÉ (€)	COMMUNE	MONTANT PAYÉ (€)
AIGREMONT	920,59 €	BREUVANNES EN BASSIGNY	5 775,02 €
AILLIANVILLE	24 315,10 €	BRICON	12 686,23 €
AIZANVILLE	4 353,16 €	BUGNIERES	23 851,93 €
ALLICHAMPS	1 350,05 €	BUXIERES LES VILLIERS	5 727,22 €
ANDELOT BLANCHEVILLE	3 833,21 €	CEFFONDS	7 764,80 €
ANDILLY EN BASSIGNY	1 842,70 €	CELLES EN BASSIGNY	4 033,93 €
ANROSEY	2 148,04 €	CHALANCEY	4 943,12 €
APREY	3 259,11 €	CHALINDREY	6 512,10 €
ARBIGNY SOUS VARENNES	8 648,00 €	CHALVRAINES	4 637,09 €
ARBOT	3 802,90 €	CHAMARANDES CHOIGNES	2 520,38 €
ARC EN BARROIS	33 287,19 €	CHAMBRONCOURT	354,50 €
ARNANCOURT	11 178,72 €	CHAMOUILLEY	933,46 €
ATTANCOURT	2 426,22 €	CHAMPSEVRAINE	45 471,42 €
AUBEPIERRE SUR AUBE	67 293,73 €	CHANCENAY	1 282,96 €
AUBERIVE	25 000,00 €	CHANGEY	11 545,29 €
AUJEURRES	144,59 €	CHARMES	547,88 €
AULNOY SUR AUBE	3 864,89 €	CHARMES EN L ANGLE	520,85 €
AUTREVILLE SUR LA RENNE	12 070,78 €	CHARMES LA GRANDE	5 710,16 €
BAILLY AUX FORGES	5 770,15 €	CHASSIGNY	1 223,35 €
BAY SUR AUBE	12 102,27 €	CHATEAUVILLAIN	100 030,55 €
BAYARD SUR MARNE	2 144,56 €	CHATELET SUR MEUSE (LE)	2 984,05 €
BELMONT	24 456,75 €	CHATENAY MACHERON	4 278,48 €
BEURVILLE	15 347,58 €	CHATONRUPT SOMMERMONT	4 036,35 €
BIESLES	7 152,52 €	CHAUFFOURT	641,48 €
BLECOURT	2 414,21 €	CHAUMONT	8 168,31 €
BLESSONVILLE	6 486,70 €	CHAUMONT LA VILLE	3 428,89 €
BLUMERAY	2 222,39 €	CHEVILLON	8 773,99 €
BONNECOURT	193,26 €	CHOILLEY DARDENAY	910,55 €
BOURBONNE LES BAINS	9 360,52 €	CIREY LES MAREILLES	2 827,66 €
BOURDONNS SUR ROGNON	5 714,66 €	CIREY SUR BLAISE	2 556,92 €
BOURMONT ENTRE MEUSE ET MOUZON	17 319,37 €	CIRFONTAINES EN AZOIS	27 851,31 €
BOUZANCOURT	3 238,53 €	CLEFMONT	1 034,89 €
BRACHAY	894,99 €	COHONS	4 223,38 €
BRAUX LE CHATEL	12 129,05 €	COIFFY LE BAS	802,82 €
BRENNES	539,06 €	COLMIER LE BAS	1 007,88 €
		COLMIER LE HAUT	10 046,48 €
		COLOMBEY LES DEUX EGLISES	16 757,81 €
		CONSIGNY	698,49 €

COUBLANC	2 364,78 €
COUPRAY	78 038,19 €
COUR L'EVEQUE	51 569,52 €
COURCELLES EN MONTAGNE	10 732,35 €
CUSEY	1 997,37 €
CUVES	4 071,52 €
DAILLANCOURT	7 263,91 €
DAMPIERRE	811,15 €
DAMREMONT	1 082,23 €
DANCEVOIR	13 894,49 €
DARMANNES	4 369,55 €
DINTEVILLE	17 612,57 €
DOMBLAIN	710,21 €
DOMMARTIN LE FRANC	878,71 €
DOMMARTIN LE SAINT PERE	983,14 €
DOMREMY LANDEVILLE	13 019,75 €
DONJEUX	1 544,92 €
DOULAINCOURT SAUCOURT	1 099,19 €
DOULEVANT LE CHATEAU	1 488,18 €
ECHENAY	769,77 €
ECLARON BRAUCOURT SAINTE LIVIERE	7 751,37 €
ECOT LA COMBE	700,19 €
EFFINCOURT	1 802,21 €
ENFONVELLE	1 174,93 €
EPIZON	1 776,69 €
ESNOUVEAUX	259,96 €
EUFFIGNEIX	1 523,63 €
EURVILLE BIENVILLE	9 082,53 €
FARINCOURT	1 447,61 €
FAVEROLLES	5 939,34 €
FAYL BILLOT	8 451,16 €
FERRIERE ET LAFOLIE	1 790,08 €
FLAMMERCOURT	688,31 €
FONTAINES SUR MARNE	769,77 €
FOULAIN	8 735,66 €
FRAMPAS	5 851,50 €
FRESNES SUR APANCE	580,39 €
FRONCLES	2 869,85 €
FRONVILLE	1 183,22 €
GENEVRIERES	41 399,72 €
GERMAINES	4 320,69 €
GERMAINVILLIERS	999,03 €

GERMAY	446,04 €
GIEY SUR AUJON	20 298,02 €
GILLANCOURT	1 180,17 €
GILLAUME	6 651,56 €
GRAFFIGNY CHEMIN	2 447,91 €
GRANDCHAMP	896,23 €
GRENANT	4 712,00 €
GUDMONT VILLIERS	2 069,36 €
GUYONVELLE	960,97 €
HACOURT	348,39 €
HARREVILLE LES CHANTEURS	1 775,55 €
HAUTE AMANCE	51 824,29 €
HEUILLEY LE GRAND	4 037,70 €
HUMBECOURT	2 093,53 €
HUMBERVILLE	6 787,95 €
HUMES JORQUENAY	10 980,07 €
ILLOUD	256,59 €
IS EN BASSIGNY	5 372,30 €
ISOMES	1 717,22 €
JONCHERY	963,86 €
LACHAPELLE EN BLAISY	3 205,27 €
LAFAUICHE	563,26 €
LAFERTE SUR AUBE	37 742,19 €
LANEUVILLE A REMY	1 311,48 €
LANQUES SUR ROGNON	348,39 €
LANTY SUR AUBE	64 385,40 €
LARIVIERE ARNONCOURT	3 439,63 €
LATRECEY ORMOY SUR AUBE	23 409,44 €
LAVERNOY	1 153,71 €
LAVILLE AUX BOIS	10 727,63 €
LAVILLENEUVE AU ROI	2 861,61 €
LEFFONDS	45 462,58 €
LEURVILLE	315,68 €
LEZEVILLE	1 153,55 €
LIFFOL LE PETIT	608,76 €
LOGES (LES)	7 851,15 €
LONGCHAMP	4 720,03 €
LONGEAU PERCEY	1 808,88 €
LOUVEMONT	8 155,37 €
LOUVIERES	1 188,84 €
MAATZ	187,13 €
MAIZIERES	4 077,58 €

MAIZIERES SUR AMANCE	3 464,69 €	PERRANCEY LES VIEUX MOULINS	14 917,55 €
MALAINCOURT SUR MEUSE	2 204,10 €	PERROGNEY LES FONTAINES	22 255,39 €
MANDRES LA COTE	594,26 €	PERRUSSE	891,40 €
MARAC	1 814,14 €	PIERREMONT SUR AMANCE	6 261,49 €
MARANVILLE	2 997,80 €	PLANRUPT	2 032,92 €
MARBEVILLE	498,51 €	PLESNOY	3 761,25 €
MARCILLY EN BASSIGNY	9 181,11 €	POINSENOT	1 772,94 €
MARDOR	10 619,14 €	POINSON LES FAYL	5 006,93 €
MAREILLES	2 230,12 €	POINSON LES GRANCEY	6 762,26 €
MATHONS	5 277,46 €	POINSON LES NOGENT	246,40 €
MELAY	8 030,03 €	POISEUL	985,60 €
MENNOUVEAUX	2 866,31 €	POISSONS	923,45 €
MERTRUD	207,91 €	PONT LA VILLE	12 412,07 €
MEURES	1 029,75 €	PORTE DU DER (LA)	3 596,16 €
MONTHERIES	1 701,26 €	POULANGY	9 693,16 €
MONTOT SUR ROGNON	1 338,79 €	PRASLAY	2 651,58 €
MONTSAUGEONNAIS (LE)	1 739,95 €	PRESSIGNY	12 653,64 €
MORANCOURT	3 151,32 €	RACHECOURT SUR MARNE	759,17 €
MORIONVILLIERS	1 702,37 €	RENNEPONT	3 545,72 €
MOUILLERON	471,13 €	REYNEL	674,23 €
MUSSEY SUR MARNE	839,37 €	RIAUCOURT	508,85 €
NARCY	326,71 €	RICHEBOURG	50 552,92 €
NEUILLY L EVEQUE	6 314,11 €	RIMAUCCOURT	1 480,53 €
NEUILLY SUR SUIZE	1 873,22 €	RIVES DERVOISES	24 324,30 €
NEUVELLE LES VOISEY	617,16 €	RIVIERES LE BOIS	678,33 €
NINVILLE	2 727,23 €	RIZAUCOURT BUCHEY	7 157,80 €
NOGENT	8 060,47 €	ROCHES BETTAINCOURT	4 983,91 €
NOIDANT CHATENOY	5 008,28 €	ROCHETAILLEE	10 572,54 €
NOMECOURT	5 972,57 €	ROLAMPONT	17 843,23 €
NONCOURT SUR LE RONGEANT	200,58 €	ROMAIN SUR MEUSE	1 761,05 €
NULLY	1 034,29 €	ROUGEUX	996,67 €
OCCEY	487,44 €	ROUVRES SUR AUBE	16 419,94 €
ORBIGNY AU MONT	1 555,71 €	ROUVROY SUR MARNE	688,53 €
ORGES	8 134,53 €	RUPT	5 752,41 €
ORMANCEY	17 577,65 €	SAILLY	293,16 €
ORQUEVAUX	10 213,61 €	SAINT BLIN	5 333,53 €
OSNE LE VAL	2 130,65 €	SAINT BROINGT LE BOIS	1 353,91 €
OUTREMECOURT	2 249,02 €	SAINT BROINGT LES FOSSES	1 388,62 €
PAILLY (LE)	2 405,17 €	SAINT CIERGUES	6 720,49 €
PALAISEUL	934,98 €	SAINT DIZIER	383,89 €
PARNOY EN BASSIGNY	34 601,20 €	SAINT LOUP SUR AUJON	29 778,37 €
PAROY SUR SAULX	2 629,23 €	SAINT MAURICE	3 286,55 €
PEIGNEY	884,14 €	SAINT VALLIER SUR MARNE	3 191,16 €

SAINTS GEOSMES	2 854,49 €
SARCEY	565,27 €
SAUDRON	6 808,95 €
SAULLES	1 067,22 €
SAVIGNY	3 797,97 €
SEMOUTIERS MON TSAON	11 265,33 €
SERQUEUX	9 224,33 €
SEXFONTAINES	2 681,14 €
SIGNEVILLE	1 223,38 €
SOMMERE COURT	9 789,39 €
SOMMEVOIRE	3 183,78 €
SOULAU COURT SUR MOUZON	5 979,15 €
SOYERS	2 698,34 €
TERNAT	1 389,44 €
THILLEUX	1 169,20 €
THIVET	1 711,10 €
THONNANCE LES JOINVILLE	2 439,33 €
THONNANCE LES MOULINS	1 421,23 €
TORCENAY	2 652,70 €
TORNAY	900,78 €
TREIX	11 704,84 €
TREMILLY	493,73 €
TROISFONTAINES LA VILLE	15 279,85 €
VAL D ESNOMS (LE)	1 356,74 €
VAL DE MEUSE	4 671,48 €
VALS DES TILLES	4 131,93 €
VAUDRECOURT	2 169,36 €
VAUDREMONT	3 267,55 €
VAUX SUR SAINT URBAIN	1 190,94 €

VAUXBONS	3 928,22 €
VECQUEVILLE	2 079,08 €
VERSEILLES LE HAUT	1 165,86 €
VESAIGNES SOUS LAFAUCHE	2 831,69 €
VESAIGNES SUR MARNE	616,10 €
VESVRES SOUS CHALANCEY	10 711,67 €
VICQ	7 182,61 €
VIEVILLE	7 771,02 €
VIGNES LA COTE	336,01 €
VIGNORY	250,10 €
VILLARS EN AZOIS	43 224,30 €
VILLARS SANTENOGE	9 589,35 €
VILLE EN BLAISOIS	679,30 €
VILLEGUSIEN LE LAC	4 066,84 €
VILLIERS EN LIEU	5 507,30 €
VILLIERS LE SEC	879,46 €
VILLIERS SUR SUIZE	1 006,24 €
VIOLOT	4 981,28 €
VITRY EN MONTAGNE	5 383,93 €
VIVEY	6 519,38 €
VOILLECOMTE	4 247,13 €
VOISEY	2 635,48 €
VOISINES	39 977,83 €
VONCOURT	6 813,36 €
VOUECOURT	1 804,57 €
VRONCOURT LA COTE	3 014,79 €
WASSY	4 111,90 €

*Montant provisoire.

Armurerie
CHASSETIR 52

35 avenue de la République - 52100 Saint-Dizier
Tél. 03 25 56 58 23 - chassetir@orange.fr

ARMES : REMISE DE 10% - OPTIQUES : REMISE DE 15% - VÊTEMENTS : REMISE DE 15%
Offre valable pour les chasseurs âgés de moins de 25 ans ou lors des deux premières validations du permis de chasser sous présentation de la validation du permis de chasser 52.

FOCUS SUR LE CONTRAT DE SERVICES

La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne propose à ses détenteurs de plan de chasse la possibilité de souscrire un contrat de services. Cette adhésion volontaire payante leur permettra de bénéficier de différentes mesures particulières.

La Fédération, après avoir reçu le montant de la cotisation, **s'engage à :**

VOUS APPORTER L'AIDE DE SON SERVICE TECHNIQUE

Celui-ci a pour missions principales le contact avec les adhérents.

- ⊕ Accompagner les adhérents dans les différentes démarches fédérales ou administratives (déclaration, demande de plan de chasse...)
- ⊕ Connaître les éventuels problèmes sur le territoire, tenter de les résoudre par eux-mêmes ou de les communiquer au service garderie s'il s'agit de problèmes d'infraction ou de délits de chasse.
- ⊕ Conseiller sur la gestion, l'aménagement ou la sécurité à la chasse.

VOUS FAIRE BÉNÉFICIAIRE DE DIVERSES SUBVENTIONS ET SERVICES

Aménagement du territoire :

- ⊕ Si vous réalisez un lâcher de gibier avant le 31 août, 50 % du montant de la facture jusqu'à concurrence de la totalité du montant de la cotisation vous sera versé.

Il vous faudra prévenir au préalable la Fédération qui fera remplir un certificat de lâcher.

- ⊕ Contrat d'aménagement du territoire : subventions pour cultures à gibier, parquets de lâchers, points d'eau, miradors, etc.

Services :

- ⊕ Réalisation de cartographie du territoire à prix coûtant (détail des prix à la FDC) :
Différents formats disponibles : A0 (841 mm × 1 189 mm) ou A3 (297 mm × 420 mm)
Différents supports proposés : Bâche PVC, Auto-collant ou plaque Forex 5mm
- ⊕ Bénéfice de réduction chez des partenaires commerciaux identifiés chaque saison.
Retrouvez nos partenaires dans le Chasseur Haut-Marnais.

VOUS FAIRE BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSISTANCE JURIDIQUE :

- ⊕ Assurer gratuitement une assistance juridique pour les procédures liées à la chasse *sauf pour les actes délictueux de droit commun et en cas d'implication directe dans un délit de chasse :*
 - en mettant son avocat à disposition,
 - en prenant en charge les frais d'avocat, lors de constitutions de partie civile.

N'hésitez pas, souscrivez au contrat de services pour la saison 2023-2024.

ASSURANCE CHASSE RC ET CHIENS

Notre partenariat avec l'assurance MMA - Agence Yves ROUSSELOT à Chaumont continue. Les garanties satisfaisantes répondent à la réglementation et aux besoins des chasseurs (garanties, chasse accompagnée, venaison, clôtures électriques...).

Les tarifs concernant l'assurance responsabilité civile restent inchangés. L'assurance via le guichet unique est à 21 €. Toutes les garanties sont maintenues.

Le partenariat sur l'assurance « chiens » est également reconduite avec des garanties identiques :

- ⊕ Remboursement des frais de soins (Forfait annuel des soins vétérinaires 450 € par an et par chien ; franchise 25 € par évènement ; jusqu'à 4 chiens assurés en période d'ouverture de la chasse)
- ⊕ Garantie mortalité des chiens de chasse
- ⊕ Assurance des dommages corporels par acci-

dent (DCA) (Garantie des dommages corporels du chasseur en cas de décès, d'invalidité permanente et en cas de soins)

Les montants sont les suivants :

- DCA seule = 7 €
- DCA + 1 chien = 47 €
- DCA + 2 chiens = 90 €
- DCA + 3 chiens = 120 €
- DCA + 4 chiens = 150 €

En option : dommages au fusil ou carabine d'une valeur inférieure à 4 000 € : 23 €

UNE NOUVELLE PROMOTION DE FUTURS CHASSEURS À L'ARC

Le samedi 15 avril dernier, une formation destinée aux futurs chasseurs à l'arc a eu lieu à Chaumont dans les locaux de la Fédération des Chasseurs. Les moniteurs de l'Association des Chasseurs à l'Arc de Haute-Marne (ASCA 52) ont accueilli 26 stagiaires pour cette journée de formation obligatoire (JFO). Celle-ci est le passage obligé lorsque l'on souhaite pratiquer la chasse à l'arc. Le permis de chasser validé est bien entendu lui aussi requis.



Après avoir passé une demie journée en salle où le matériel, la législation, les techniques de chasse, la recherche au sang, l'entraînement, etc ont été abordés, tout le monde a pu découvrir les sensations que procure le fait de faire voler une flèche. Un atelier de tir sur cibles 3D avait été installé à cet effet par les membres de l'ASCA.

Les futurs archers ont pu également se familiariser avec le réglage du matériel et la chasse à l'aide d'un tree stand en toute sécurité.

Cette journée, qui ne suffit pas à former des chasseurs à l'arc aguerris, sera complétée par une formation complémentaire (facultative) à l'automne. Quelques candidatures sont déjà en attente pour une prochaine JFO, elle aura lieu probablement début septembre. Si vous êtes intéressés, contactez la FDC 52.

Une fois n'est pas coutume, la gent féminine était fort bien représentée lors de cette session. Rappelons que la chasse à l'arc est tout à fait accessible aux femmes qui souvent sont persuadées qu'il faut une force physique dont seuls les hommes sont dotés. Faux, aujourd'hui le matériel a évolué et il est

tout à fait possible, même si l'on n'est pas Monsieur muscle, d'utiliser un arc performant pour la chasse quand on est une femme.

Avis aux amatrices...



SUIVI DE LA CIGOGNE NOIRE

Jérôme Bernard, agent ONF en charge du réseau cigogne noire de la Haute-Marne, nous a adressé le bilan 2022 concernant la présence de cet oiseau emblématique dans notre département.

En 2022, 457 cigognes ont été observées en Haute-Marne sur 126 communes du département.

La première observation a été réalisée sur la commune de Rochetaillée le 15 février et la dernière le 19 octobre à Is en Bassigny.

En 2021, 8 nichées avaient pris leur envol avec 14 jeunes. L'année 2021 avait été particulièrement mauvaise pour la reproduction de la cigogne noire. Les fortes précipitations durant la période de reproduction avaient rendu l'accès à la nourriture pour les adultes très compliqué et exposé les rejets aux risques d'hypothermie parfois fatals aux jeunes trop gros pour être protégés par les adultes.



Les conditions météorologiques en 2022 ont été plus favorables à l'espèce. Sur les 8 sites occupés l'année précédente, 6 ont été réoccupés par les cigognes. Les 2 autres sites, bien que visités dès le retour des oiseaux, n'ont pas servi cette année. Les 6 nids ont vu l'envol de 18 jeunes.

L'objectif du site de capture d'Auberive est de capturer des cigognes noires afin de les baguer, mais aussi pour certaines de les équiper de balises. En 23 ans, 45 oiseaux ont été bagués et 18 équipés de balise. Actuellement, 6 oiseaux équipés sur le site font l'objet d'un suivi par balise :

- ⊕ Divona la mascotte haut-marnaise a élevé 3 jeunes en Haute-Marne
- ⊕ Anthéa a niché en Côte d'Or et élevé 4 rejets.
- ⊕ Toutatis après la mort de l'ensemble de sa nichée en 2021 a préféré changer de nid et a mené à bien une nichée de 3 jeunes.
- ⊕ Sylvana a niché avec Divona en 2021. Arrivée en retard et rapidement remplacée, elle a effectué une saison "tourisme et gastronomie haut-marnaise" en prospectant les ruisseaux et massifs du secteur.
- ⊕ Elfik, jeune adulte équipé en 2022 est en prospection dans le secteur.
- ⊕ Foehn équipé également en 2022 n'apportera pas beaucoup d'enseignement car sa balise à cesser d'émettre 15 jours après sa pose sans que l'oiseau ne semble mort.

Si vous avez l'occasion d'observer ces magnifiques oiseaux, n'hésitez pas à retourner vos informations 2023 pour le 31 octobre prochain ou au fil de l'eau par SMS au 06.25.09.47.22 ou par mail jerome.bernard@onf.fr

Jérôme Bernard tient encore une fois à remercier toutes les personnes qui ont transmis leurs observations.

PARTICIPATION À UN PROJET NATIONAL DE SENSIBILISATION SUR LA HAIE

La Fédération Nationale des Chasseurs, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, lance cette année un projet d'envergure nationale afin de sensibiliser les collectivités et les citoyens à l'importance des haies pour la biodiversité. En effet, bien qu'ayant pendant longtemps été supprimée de notre paysage, la haie rend un grand nombre de services tant en servant de zone refuge, d'alimentation qu'en limitant l'érosion

C'est dans ce cadre qu'est né le projet Sensibilis'Haie, visant à planter des haies à vocation pédagogique dans un millier de communes françaises.

La Fédération des Chasseurs implante des haies depuis des décennies et son expertise dans l'aménagement du territoire rural n'est plus à démontrer. Sur l'année 2021-2022, près de 12 km ont été implantés par nos soins.

Il est possible de vous en faire bénéficier dans vos communes. N'hésitez pas à contacter Julie d'Abzac (jdabzac@chasseurdefrance.com) ou à en parler à votre Maire afin qu'il nous contacte.

L'enjeu est de montrer aux habitants de votre commune l'intérêt d'implanter des haies sur les territoires, mais aussi de montrer les actions des chasseurs pour l'environnement.



Sensibilis'haie, vous n' imaginez ce qu'une haie peut faire pour la planète !

PLANTATION D'UNE HAIE À MONTLANDON

Le 27 janvier dernier, une haie de 1 000 mètres a été plantée au fort de Montlandon (Haute-Amance). Depuis près de 2 ans, deux couples d'agriculteurs se sont installés au fort en culture maraîchère bio et ont ouvert un restaurant. Dans le but d'améliorer la biodiversité, ils ont souhaité planter des haies autour de leurs parcelles agricoles.

Avec l'aide des agriculteurs et des élèves de la MFR de Pouilly en Auxois (BAC Pro agricole), la FDC 52 a permis la plantation de 2 000 arbres et arbustes autour du fort.

Près de 25 essences différentes sont présentes. Elles permettront d'attirer les insectes et oiseaux auxiliaires de culture.



Les élèves de la MFR ont planté 2 000 arbres et arbustes malgré la neige et le froid

CENTRE D'AUDITION FAHYS

Audioprothésiste diplômé d'Etat

PROTECTIONS AUDITIVES SUR-MESURE

Remise de 10% accordée sur certains modèles sur présentation de la validation du permis de chasser 52

« POINT SANTE »
30 Route de Dijon
52200 SAINTS-GEOSMES
Tel. 03.25.88.05.55

6 Place de la Résistance
52000 CHAUMONT
Tel. 03.25.01.90.60



Lundi de 14h00 à 18h30
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

RÉGULATION DES CORVIDÉS : DES SEMIS DE PRINTEMPS À PROTÉGER

Une formation a été mise en place par la FDC 52 en 2016 pour augmenter l'efficacité des tirs de régulation des corbeaux freux principalement, mais également de quelques corneilles noires.



Pour rappel, cette formation n'est pas obligatoire pour participer à la régulation des corvidés. Elle reste très conseillée et appréciée de nos adhérents, qui ont eu de nombreuses réponses à leurs questions et qui ont surtout peaufiné la manière et l'art de pratiquer des affûts pour tirer des oiseaux malins comme des singes !

22 candidats se sont retrouvés le 17 mars dernier au siège de la FDC 52, en salle, dans un premier temps, pour aborder la réglementation liée à la régulation et la reconnaissance des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Dans un second temps, une sortie terrain avec une mise en pratique a

clôturé la demie journée de formation (mise en place du matériel, techniques de régulation et sécurité : tirs, armes).

Les agriculteurs apprécient fortement le soutien de nos « chasseurs régulateurs » pour qui les semis de printemps sont régulièrement touchés par les corvidés. Une liste des tireurs formés est connue à la Fédération des Chasseurs, certains peuvent se déplacer pour pratiquer les tirs. Nous restons à la disposition des personnes intéressées pour tous renseignements. Contact : Arnaud Marasi, technicien 06 88 18 72 34.

CREATION DU COMPTE SIA UN DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE POUR NOUS CHASSEURS

À l'ouverture du système d'information sur les armes aux chasseurs le 8 février 2022, il avait été retenu le 30 juin 2023 comme date limite d'enregistrement des détenteurs d'armes titulaires d'un permis de chasser dans ce système d'information

Or, même si près d'un chasseur sur deux disposant d'un permis valide a aujourd'hui créé son compte dans le SIA, ce nombre est encore trop limité pour envisager sereinement l'échéance initialement

fixée. C'est pourquoi la date limite de création de compte est **repoussée au 31 décembre 2023** pour tous les chasseurs détenteurs d'arme.

ANIMATION NATURE

AU CENTRE AÉRÉ DE NOGENT

Mercredi 5 avril, vingt-six enfants du centre aéré de Nogent, âgés de 3 à 12 ans, ont pu découvrir la faune sauvage grâce à Julie d'Abzac, chargée de mission à la FDC 52, Anna et Nathan, services civiques et Geoffrey, stagiaire en BTS, venus passer l'après-midi au centre aéré.

A travers différents ateliers, ils ont appris à reconnaître les empreintes laissées par les animaux, connaître leurs régimes alimentaires, leurs habitats. Ils ont pu également construire des nichoirs à mésanges qu'ils disposeront autour du centre aéré.



Reconnaissance des espèces



Construction d'un nichoir à mésanges avec Julie



Moulage d'empreintes dans de l'argile



Identification des feuilles d'arbres

Ce moment bien agréable s'est déroulé sous le soleil et dans la bonne humeur. La fin de la journée s'est terminée par un goûter et des petits cadeaux ont été offerts à chacun.

SIGNALEMENT TIQUE

Signalement Tique est une application gratuite via un smartphone ou un ordinateur permettant de signaler les piqûres de tiques sur les humains et les animaux.

La participation des citoyens à une collecte massive d'information sur les tiques qui ont piqué les humains ou les animaux, est encouragée par l'utilisation de l'application gratuite pour smartphone "Signalement Tique". Elle permet aux personnes d'indiquer notamment la date et le lieu de la piqûre mais aussi les conditions écologiques du lieu de la piqûre.

Depuis son lancement le 15 juillet 2017, cette application qui a été développée en partenariat avec le Ministère de la Santé et l'ANSES dans le cadre du plan Lyme, a été téléchargée plus de 45 000 fois, et ce sont plus 15 000 signalements qui ont été réalisés par les citoyens.

Les données collectées par cette application sont automatiquement intégrées à une base de données et un pipeline informatique génère la cartographie des piqûres, consultable en temps réel grâce à cette application.

Par ailleurs, les autres informations collectées (végétation, météo, lieux, personnes piquées, etc.) seront utilisées pour répondre à des questions de recherche encore non résolues concernant l'écologie des tiques. Enfin, les personnes piquées peuvent bénéficier via cette application d'informations de prévention complémentaires ainsi que de rappels concernant le suivi de leurs piqûres. Enfin, il est proposé aux personnes d'en-



voyer la tique piqueuse à une adresse unique (CITIQUE – Laboratoire Tous Chercheurs, Centre INRAE Grand Est-Nancy, 54280 Champenoux) pour toute la France afin que cette tique soit analysée de manière approfondie pour faire avancer la science.

ARMURERIE LAURAIN MEUNIER

Magasin - Atelier de réparation - Stand de Tir

14 place de l'hôtel de ville 52220 Montier en Der • 03 25 04 25 39

Retrouver nos armes sur notre site internet
→ www.armurerie-laurain-meunier.fr

Partenaire de la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne

TARIF SPÉCIAL MUNITIONS TOUS CHASSEURS

-15%
À PARTIR DE 3 BOÎTES ACHETÉES

Pour l'achat d'une arme, "PACK NOUVEAUX CHASSEURS" comprenant 1 housse + 1 bretelle + 1 nécessaire de nettoyage + un bon d'achat de 50 €
Offre incluant le réglage et la mise en conformité de l'arme
Offre valable uniquement pour les nouveaux permis de chasse sur présentation de la validation du permis de chasser

HOMMAGE À ANGE ROTILIO

Angé Rotilio, une figure emblématique de la forêt de l'Etoile, cofondateur en 1978 du Groupement d'Intérêt Cynégétique de l'Etoile s'est éteint le 20 février dernier à l'aube de ses 99 ans.



Angé est né en Italie dans la région des Abruzzes. Sa famille a quitté l'Italie en 1926 pour fuir le régime de dictature. La famille d'Angé a trouvé du travail en Haute-Marne, à Marbéville. Son père était bûcheron et charbonnier dans la forêt de l'Etoile. Ils ont longtemps vécu au fond des bois dans des baraquements de planches sommaires et exiguës. Angé a fréquenté l'école de Marbéville, puis Sexfontaines avant de partir travailler en forêt avec son père à l'âge de 14 ans.

En 1944, il est appelé à faire son service militaire par la République Italienne fasciste. Courageux et dévoué, il a refusé et est entré en clandestinité en prenant le maquis et ce jusqu'à la libération du département.

A 20 ans, il s'est engagé dans la légion étrangère. De retour à la vie civile, il a repris son travail de charbonnier et obtenu sa naturalisation en 1946. Il a ensuite ouvert une épicerie à Blaise qui faisait également station-service. Pendant 30 ans, il a sillonné les villages alentour au volant de son camion ambulancier. C'est lors de ses tournées qu'il a rencontré Jacqueline. Ils se sont mariés en avril 1948 et ont vécu heureux pendant 75 années.

Angé, d'une extrême gentillesse, a toujours bénéficié de l'estime et de la confiance de tous ceux qui l'ont croisé dans la vie. Amoureux de la nature et adepte de la chasse, il a fondé le GIC de l'Etoile mais aussi présidé la société de chasse "la St Hubert de l'Etoile" pendant plus de 30 ans.

Bon viaggio in paradiso Angelo.



PREMIÈRE SAISON DE CHASSE POUR CE JEUNE PASSIONNÉ

Belle saison de chasse 2022/2023 pour Valentin Parisot en chasse accompagnée avec son père Jean Marc.

Après avoir tué un sanglier de 105 kg puis 3 chevreuils par la suite, Valentin a eu la joie de prélever un beau cerf 12 cors de 186 kg le 7 janvier 2023.

Une joie partagée par toute l'équipe de chasse de Bailly aux Forges



UNE CAUSE À DÉFENDRE

Amélie Perrot, chasseresse passionnée de chasse depuis son plus jeune âge a décidé de défendre "la chasse au grand gibier" pour son thème d'oral au BAC qui est "Une cause à défendre". Voici son témoignage.

Pour moi, la chasse est avant tout une transmission familiale qui est devenue une passion. Je pratique la chasse depuis l'âge de mes 14 ans en accompagnant mon oncle pendant 2 ans. Puis j'ai obtenu mon permis de chasser à 16 ans à la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne. Je veux également démontrer que la chasse n'est pas seulement "tuer" comme certains le prétendent mais la chasse c'est également gérer des populations d'animaux parfois

en réintroduisant certaines espèces ou au contraire en diminuant un cheptel trop important comme par exemple le sanglier qui cause énormément de dégâts dans les cultures agricoles. Je souhaite continuer à vivre ma passion avec mes chiens et les copains le plus longtemps possible.

Amélie, la FDC 52 te souhaite bonne chance pour l'obtention de ton BAC.



Dispositifs d'alarme

spécial chasseurs haut-marnais



Doro 450
-15%
24,90€/mois



PV sécurité

Pour découvrir nos solutions
contactez votre conseiller local au

03 25 30 26 26

ou sur notre site internet

pvsecurite.fr

+ 30€ de frais d'installation
* 15 % de remise sur l'abonnement

LE GRAND GIBIER

LES ESPÈCES, LA CHASSE, LA GESTION

Consacré à la gestion et la chasse du grand gibier, cet ouvrage constitue une référence en France avec plus de 20 000 exemplaires vendus depuis son lancement en 1990. Actualisée tous les 10 ans, voici donc la 4ème édition, profondément remaniée.

Rédigé par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG), il dresse une synthèse des connaissances sur les espèces d'ongulés sauvages, leurs relations avec les espaces, la gestion de la grande faune, les modes de chasse, les chiens de chasse, l'équipement et la réglementation. Cet ouvrage traite également des grands enjeux associés à la préservation et la régulation des espèces chassables de grand gibier (chevreuil, cerf, daim, sanglier, chamois, isard, mouflon). Il insiste particulièrement sur les questions de sécurité et sur la prise en compte des aspects sanitaires. Ce livre constitue ainsi un condensé des connaissances en matière de gestion cynégétique, qui s'avèrent indispensables pour assurer une chasse durable respectueuse et éthique

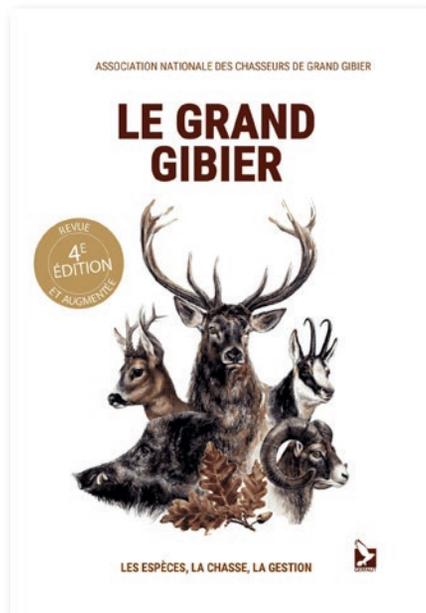
Auteur : ANCGG

Editions : Gerfaut

Pagination : 384 pages

Façonnage : Cartonné

Prix : 42 €



NOUVELLE SAISON, NOUVEAUX BINÔMES

Avec le printemps, le moment est revenu d'entraîner de nouveaux chiots.



Cette saison, l'équipe de bénévoles trace les pistes plus ou moins longues selon la difficulté à laquelle nous voulons soumettre les chiots.

La séance d'évaluation vient d'avoir lieu, il y a beaucoup de potentiel dans ces duos maître-chien mais aussi encore beaucoup de travail.

Nous nous retrouvons autour de ces équipages dans l'objectif de les amener à l'épreuve et évidemment qu'ils réussissent.

Nous leur souhaitons bonne chance.

Claude Berkane
Délégué départemental UNUCR

LA CONFIANCE DE L'ÉQUIPE MAÎTRE-CHIEN EST CRUCIALE

Lors d'une matinée de cet hiver, un ami d'une société de chasse de Châteauvillain m'appelle pour rechercher un sanglier blessé pendant la battue. Le rendez-vous est fixé à La Forge à 14h30.

Suite aux renseignements sur le déroulé de l'action de tir et la réaction du gibier à l'impact de la balle du tireur, nous nous rendons à l'Anschluss.

Mon jeune chien Saco, qui débute sa carrière dans la recherche après avoir obtenu son agrément en juillet dernier, entame la recherche, marque chaque goutte de sang sur quelques mètres.

Mince, plus de sang, plus rien. J'encourage mon chien malgré le doute qui s'installe. J'hésite à faire mes arrières, mais Saco me redonne confiance en me montrant à nouveau du sang et d'autres indices. Nous continuons le pistage, le sanglier fait un angle droit pour se diriger vers des épines noires et se bauer à l'abri du danger.

Soudain le chien reste figé, méfiant, n'ose plus avancer. Il doit sentir la présence de l'animal, qui presque aussitôt démarre devant lui.

Je demande à mon accompagnateur de rester sur place, de ne plus bouger au cas de devoir effectuer un tir. Je progresse à quatre pattes dans la direction de fuite de la bête noire, carabine en main. Le sanglier est là, à quelques mètres, il me regarde. J'abrège les souffrances de cet animal par une balle.

Un manque de confiance en soi et/ou en son chien amène souvent à l'échec. D'où la phrase clé du délégué : Claude Berkane « Fait confiance à ton chien !!! »



Damien Didon - Conducteur agréé
52210 Arc-en-Barrois - Tél 06.32.62.15.44

La recherche c'est pas comme les antibio.. C'est systématique

SARL BRESSON Éric



CROQUETTES

GAMME

« CLASSIC CROC »

Sac de 18 kg proposé au prix de 34,60 € le sac, 32,60 € le sac à partir de 4 sacs

CROQUETTES GAMME

« EQUILIBRE PROFESSIONNEL »

Sac de 20 kg proposé au prix de 37,90 € le sac, 35,90 € le sac à partir de 4 sacs

Service commande pour la Haute-Marne :

06.47.47.04.09 ou 03.84.67.44.44

Gérer et Entretien
votre territoire
toute l'année !



Livraison à domicile comprise

TARTINES

D'EFFILOCHÉ DE BICHE



Ingédients 8 pers

Pour la daube provençale :

- ⊕ 800 g de sauté de biche
- ⊕ 200 g de lardons
- ⊕ 2 oignons
- ⊕ 2 cuillères à soupe de farine
- ⊕ Vin rouge
- ⊕ Bouquet garni (laurier, thym)

Pour le confit de figue, oignon et noisette :

- ⊕ 8 figes
- ⊕ 2 oignons
- ⊕ Noisettes concassées
- ⊕ Miel
- ⊕ Vinaigre balsamique
- ⊕ Huile d'olive

Pour les tartines :

- ⊕ 300 g de trompettes de la mort
- ⊕ Beurre
- ⊕ Persil
- ⊕ Ail
- ⊕ Noisettes concassées
- ⊕ Pain à mie serré

INSTRUCTIONS

Faire revenir les lardons et les oignons ciselés dans une cocotte. Réservez, puis faites dorer les morceaux de biche. Si vous obtenez trop de jus, ôtez la viande et laissez-le s'évaporer avant de la remettre à cuire.

Ajoutez la farine, mélangez de façon à ce qu'elle enrobe bien la biche puis recouvrez de vin rouge. Ajoutez les lardons et les oignons, ainsi que le bouquet garni. Laissez mijoter environ 6 heures, jusqu'à ce que la viande s'effiloche.

Préparez le confit de figue en faisant fondre 2 oignons émincés dans de l'huile d'olive. Ajoutez les figes équeutées et taillées en 4. Versez un peu de miel et de vinaigre balsamique, puis laissez caraméliser à feu doux. Lorsque la préparation a bien compoté, ajoutez les noisettes concassées et réservez.

Effilochez la viande de biche et faites-la réchauffer si besoin.

Dans une poêle avec un peu de beurre, faites cuire les trompettes de la mort jusqu'à évaporation du jus de cuisson. Ajoutez un peu d'ail et de persil à votre guise.

Faites dorer les tranches de pain au four après les avoir légèrement imbibées du jus de cuisson de la daube. Recouvrez-les d'une couche de confit de figue, d'effiloché de biche puis de trompettes de la mort. Parsemez de quelques noisettes concassées et dégustez sans attendre.

**Recette de Charlie Cocotte
pour Je cuisine du gibier**

DATES À RETENIR

Du 16 au 18 juin : Game Fair au Parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

20 et 21 juin : Formation piégeage à Villiers le Sec

14 août : Fermeture des bureaux de la FDC 52

2 et 16 septembre : Formation Gardes Particuliers à Chaumont

9 Septembre : Formation sécurité à Chaumont

Du 4 au 13 décembre : CLC 2ème attribution SAI

26 décembre : Fermeture des bureaux de la FDC 52

PETITES ANNONCES

RECHERCHE ACTIONNAIRES SAISON 2023/2024

Société de chasse « La chevrette », recherche quelques actionnaires pour compléter son équipe pour la prochaine saison. Chasse au bois sur un massif de 850 ha d'un seul tenant. Situé sud Haute-Marne, canton de Fayl Billot.

Plan de chasse réalisé 2022/2023 : 3 biches, 50 chevreuils, 19 sangliers.

Plan de chasse 2023/2024 : 1 cerf, 3 biches, 50 chevreuils et 30 sangliers.

Action : 900 € (possibilité ½ action : 500 €)

Nous sommes une équipe de 11 actionnaires et 8 demi à ce jour. Ambiance conviviale, cabane de chasse, sécurité et respect du gibier. Partage de la venaison. Tél : 06 83 77 38 08

Chasse de Germisay 52230 recherche pour la saison 2023/ 2024 ½ actionnaires et actionnaires.

15 dimanches, 4 jeudis, 1 lundi. Journées continues, repas le soir.

110 CHI et 90 SAI.

950 € ou 1 700 €

Renseignements complémentaires : chassegermisay@laposte.net

Tél 06 84 20 01 61

Recherche actionnaires placés et traqueurs pour la saison 2023-2024. Société de chasse "le gros noir" forêt communale de Baissey située à 5 km sortie autoroute Langres-sud. Chasse sur 470 ha le dimanche. Plan de chasse réalisé 2022-2023 : 1 cerf, 1 biche, 27 chevreuils, 21 sangliers.

Plan de chasse 2023/2024 : 1 cerf, 1 biche, 33 chevreuils et 15 sangliers en première attribution.

Action : 600 € (Possibilité de ½ action). Cabane de chasse. Sécurité, convivialité et respect du gibier sont notre priorité.

Contacter le 06 31 81 51 68



BULLETIN D'ABONNEMENT POUR UN AN (4 NUMÉROS)

Nom
Prénom
Adresse
Ci-joint un règlement de 4 € par <input type="checkbox"/> chèque postal <input type="checkbox"/> chèque bancaire
A _____ Le _____

Fédération des Chasseurs
de la Haute-Marne
16, rue des frères Parisot BP 40137
52004 Chaumont Cedex

Signature,

**FÉDÉRATION
DES CHASSEURS
DE LA HAUTE MARNE**

BÉNÉFICIEZ DE CETTE RÉDUCTION

VALABLE JUSQU'AU 10 JUIN 2023

dès maintenant via ce QR code avec le code promo GAME_HAUM

13€ au lieu de 16€ Vendredi ou dimanche

15€ au lieu de 18€ Samedi

22€ au lieu de 25€ le billet 3 jours



Game Fair

EN LOIR-ET-CHER

16-17-18 JUIN 2023

LAMOTTE-BEUVRON - SOLOGNE



NOUS VOUS INVITONS À DÉCOUVRIR
LA BOUTIQUE GAME FAIR LA VIDÉO DU GAME FAIR



Flasher
moi

LE PLUS GRAND SALON DE LA CHASSE

